



ASSOCIATION SPORTIVE DE L'EDIT 26-27

JOURS	ACTIVITÉS	PROFESSEURS
LUNDI 12h35-13h25	BADMINTON 6 ^{ème} 5 ^{ème} Grand Gymnase	M. POMÉON
	ESCALADE Grand Gymnase	M. TRANCHANT
	FUTSAL 4 ^{ème} 3 ^{ème} Gymnase Baquet	M. LECHEVIN
	GYMNASTIQUE Petit Gymnase	Mme. DOLMAZON Mme. SERVONNAT
	MUSCULATION 4 ^{ème} 3 ^{ème} Lycée Salle Musculation	M. MOUYON
MARDI 12h35-13h25	FUTSAL 6 ^{ème} 5 ^{ème} Gymnase Baquet	M. MOUYON
	GYMNASTIQUE Petit Gymnase	M. MARTINEZ M. TRANCHANT
	MUSCULATION 4 ^{ème} 3 ^{ème} Lycée Salle Musculation	M. MASSART
	VOLLEYBALL Grand Gymnase	M. ROUVIER
	TENNIS DE TABLE Salle EPS Bâtiment 3	Mme. SERVONNAT
MERCREDI 13h00 -15h00	ESCALADE / BADMINTON Grand Gymnase	M. LECHEVIN
	RAID (Kayak, CO, Escalade, Trail, VTT) Grand Gymnase	M. GASTALDI M. POMÉON
	COMPÉTITIONS UNSS SORTIES AS*	Tous les professeurs
JEUDI 12h35-13h25	ATHLÉTISME Piste Collège	M. ROUVIER
	BASKETBALL Gymnase Baquet	M. MOUYON
	ESCALADE Grand Gymnase	M. MARTINEZ
	MUSCULATION 4 ^{ème} 3 ^{ème} Lycée Salle Musculation	M. DOLMAZON
JEUDI 17h30-19h00	ESCA / BAD / VOLLEY / MUSCU Grand Gymnase	M. MASSART M. GASTALDI
 VENDREDI 12h35-13h25	BADMINTON Grand Gymnase	M. TRANCHANT
	ESCALADE Grand Gymnase	Mme. DOLMAZON
	MUSCULATION 4 ^{ème} 3 ^{ème} Lycée Salle Musculation	M. ROUVIER
	TENNIS DE TABLE Salle EPS Bâtiment 3	Mme. SERVONNAT

* Les horaires des sorties et des compétitions sont variables et vous seront communiquées sur chaque feuille d'autorisation parentale.

LES ACTIVITÉS SONT OUVERTES A TOUS LES ÉLÈVES LICENCIÉS À L'ASSOCIATION SPORTIVE

POUR S'INSCRIRE, l'élève doit fournir au responsable de l'activité au moment de l'entraînement :

- L'autorisation parentale et la charte du sportif (document d'inscription) complétées et signées
- Sa cotisation à l'ordre de l'Association Sportive de l'Edit (Espèces, Chèque, Carte TATTOO pour le collège)

Quelques points de règlement :

*Une tenue adaptée à la pratique des activités physiques et sportives est obligatoire.

*Il est demandé à votre enfant de suivre les entraînements / compétitions avec assiduité. S'il est amené à être absent,

l'élève doit prévenir en avance le professeur et justifier son absence. Si trop absences/retards sont constatés, le professeur peut prendre la décision d'exclure l'enfant de l'activité.

*Votre enfant ne pourra participer aux sorties/compétitions qu'en ayant rendu son autorisation parentale complétée et signée dans les délais annoncés.